



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la prévoyance sociale SPS
Sozialvorsorgeamt SVA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 68
www.fr.ch/sps

—

Recueil des attentes

Attentes de la personne /des partenaires réseau : <input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne ressource <input type="checkbox"/> famille <input type="checkbox"/> autre			
	Prestation ambulatoire (accompagnement à domicile ; suivi en entreprise/job coaching)	Prestation résidentielle (home, logement décentralisé, atelier, centre de jour)	Divers (date du début, etc.)
Attentes de la personne			
Attentes des partenaires réseaux			

Évaluation des compétences de la personne

1. Compétences générales		Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
1.1	Acquérir des connaissances						
1.2	Prendre des initiatives						
1.3	Prendre des décisions						
1.4	Faire des choix						
1.5	S'orienter dans l'espace						
1.6	Se repérer dans le temps						
1.7	Se déplacer						
1.8	Gérer les stressseurs (bruit, horaire, relation avec autrui, déplacements, imprévus, etc.)						
1.9	Être conscient des dangers						
1.10	Maîtriser ses comportements envers soi-même et les autres						
Remarques							
2. Communication							
2.1	Écouter, soutenir son attention						
2.2	Comprendre						
2.3	S'exprimer						
2.4	Lire et écrire						
2.5	Utiliser les moyens de communication						
2.6	Demander de l'aide						
2.7	Retenir les éléments communiqués, les décisions prises						
Remarques							



3. Vie Quotidienne (en principe ne s'applique pas dans les ateliers)		Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
3.1	Gérer le sommeil						
3.2	Se lever, se coucher (mécanique)						
3.3	Se rendre aux toilettes						
3.4	Prendre soin de son corps						
3.5	S'habiller et se déshabiller adéquatement (changement de vêtement /propreté, s'habiller en fonction du contexte)						
3.6	Se nourrir / boire						
3.7	Préparer un repas						
3.8	Faire des commissions						
3.9	Entretenir un ménage (faire la lessive, etc.)						
3.10	Gérer ses émotions						
Remarques							
4. Intégration professionnelle							
4.1	Assumer une activité professionnelle						
4.2	Être constant dans le travail						
4.3	Manipuler un objet avec ses mains						
4.4	Rester debout/assis pendant un certain temps						
4.5	Soulever et porter des charges						
4.6	Respecter le cadre de travail (horaire, etc.)						
4.7	Reproduire des consignes						
Remarques							

5. Participation à la vie sociale (en principe ne s'applique pas dans les ateliers)		Sans aide	Aide technique	Aménagement	Aide humaine partielle	Aide humaine soutenue	Ne s'applique pas
5.1	Créer des liens, entretenir une relation sociale avec autrui						
5.2	Rejoindre un groupe						
5.3	Participer à la vie sociale						
5.4	Utiliser les services et infrastructures publiques						
5.5	Gérer son temps libre ou ses loisirs						
5.6	Respecter les règles usuelles en société						
5.7	Gérer les liens avec la famille						
Remarques							
6. Santé							
6.1	Maintenir une hygiène de vie (alimentation, activité psychique, etc.)						
6.2	Gérer son traitement médical						
6.3	Répondre à ses besoins spécifiques						
Remarques							
7. Démarches administratives et citoyennes							
7.1	Gérer son budget						
7.2	Faire des démarches administratives						
7.3	Faire valoir ses droits						
Remarques							

Indicateurs

1. *Sans aide* :

La personne réalise ses habitudes de vie seule, sans aide technique, sans aménagement, et sans aide humaine. Dans cette situation, les autres cases ne peuvent pas être cochées.

2. *Aide technique* :

Tout soutien (non humain) pour aider à la réalisation des habitudes de vie de la personne tel qu'un fauteuil roulant, une aide visuelle, un appareil auditif, un siège de bain, des médicaments ou tout autre accessoire. Généralement la personne peut les emmener avec elle.

3. *Aménagement* :

Toute modification de l'environnement ou de la tâche de la personne pour faciliter la réalisation de ses habitudes de vie tels qu'une rampe d'accès, une porte élargie, une modification d'éclairage, un aménagement de la tâche, une modification de l'habitude de vie ou du temps de réalisation (disposer de plus de temps pour réaliser une habitude de vie). Généralement, dans le cas des aménagements physiques, la personne ne peut pas les emmener avec elle.

4. *Aide humaine partielle* :

Cette aide comprend les incitations verbales, les encouragements et/ou la supervision (surveillance). Elle est apportée par toute personne aidant à la réalisation des habitudes de vie de la personne tels que des proches, des amis ou des intervenants et doit être nécessaire en raison des « incapacités de la personne » ou des « obstacles de l'environnement ».

5. *Aide humaine soutenue* :

Cette aide comprend la guidance verbale, l'aide physique et/ou la suppléance. Elle est apportée par toute personne aidant à la réalisation des habitudes de vie de la personne tels que des proches, des amis ou des intervenants et doit être nécessaire en raison des « incapacités de la personne » ou des « obstacles de l'environnement ».

6. *Ne s'applique pas* :

L'habitude de vie ne fait pas partie de la réalité quotidienne de la personne, soit 1) parce que cette activité ne s'est pas encore présentée ou que la personne n'a pas besoin de la réaliser (prendre l'avion, planifier un déménagement, utiliser le transport en commun) ; 2) en raison de l'âge ou du sexe (planifier un budget pour un enfant).

Facteurs environnementaux

1. Médicaments
 - a. Médication (dosage, effets secondaires, gestion)
2. Intervention de et auprès de l'entourage (famille, réseau de soutien informel)
 - a. Milieu familial
 - b. Entourage
 - c. Voisinage
 - d. Réseau des personnes de confiance
3. Configuration et aménagement de l'espace quotidien
 - a. Orientation spatiale
 - b. Accessibilité des services
 - c. Équipement divers
 - d. Aides techniques
 - e. Moyens de transport
 - f. Logement
4. Nature et organisation des activités quotidiennes
 - a. Type d'activité
 - b. Cadre (repères temporels, rythme, stimulation)
 - c. Lien social
 - d. Transport
5. Organisation de la scolarité
 - a. Effectifs
 - b. Intégration
 - c. Soutien pédagogique
 - d. Préparation à la vie professionnelle
6. Environnement et réseau de soutien professionnel
 - a. Conjoncture / offre de travail
 - b. Soutien individualisé
 - c. Disponibilité
 - d. Réseau de soutien informel
 - e. Possibilité d'apprentissage
7. Difficultés financières
 - a. Ressources financières
 - b. Gestion financière
8. Support de communication
 - a. Type de support
 - b. Adaptation du langage